

CLUB DES ACTIONNAIRES

Animé par l'équipe des Relations actionnaires, le Club des Actionnaires a été créé en avril 2018 afin de renforcer toujours plus la relation avec nos investisseurs individuels.

En devenant membre du Club, vous recevrez les informations utiles et détaillées sur la vie de la Société, les performances financières, l'Assemblée Générale ainsi que l'actualité du Club.

Vous bénéficierez ainsi de l'envoi systématique par mail des publications actionnaires tels la Lettre aux Actionnaires, les différents communiqués mais aussi les invitations aux visites de patrimoine et aux réunions d'information en régions.

L'adhésion au Club des Actionnaires vous permettra aussi de bénéficier de nombreux avantages, comme par exemple, recevoir des invitations à des conférences sur des thèmes allant du développement durable à l'innovation, autant d'occasions de développer et d'enrichir nos échanges.

Vous pourrez également découvrir à travers la Fondation d'entreprise Gecina, dédiée à la protection de l'environnement et au soutien de toute forme de handicap, les nombreux projets de parrainage et de partenariat qui sont soutenus chaque année par la Société.

Tout actionnaire individuel de Gecina peut devenir membre du Club des Actionnaires s'il détient au moins :

- 25 actions au nominatif administré ou au porteur;
- 10 actions au nominatif pur.

Satisfaisant à ces critères vous avez la possibilité d'adhérer au Club en nous renvoyant le formulaire d'adhésion au verso de ce courrier dûment complété et signé.



Crédit : Naud & Poux Architectes - L'autre Image

CLUB DES ACTIONNAIRES

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Si vous souhaitez adhérer au Club des Actionnaires de Gecina, merci de bien vouloir compléter le formulaire suivant et le retourner :

• par courrier : Club des Actionnaires de Gecina

16, rue des Capucines
75084 Paris Cedex 02

• par email : actionnaire@gecina.fr

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Mode de détention : Nominatif administré Nominatif pur Au porteur

L'adhésion au Club est gratuite et réservée aux actionnaires individuels détenant au minimum :

- 25 actions au nominatif administré ou au porteur (justificatif de détention*) ou;
- 10 actions au nominatif pur.

**(Un justificatif de détention d'actions Gecina de moins de 3 mois (relevé de titres de votre intermédiaire financier) est demandé pour les actionnaires au porteur. Les actionnaires au nominatif n'ont pas de justificatif à fournir.*

Nous vous confirmerons votre inscription au Club après réception de votre formulaire complété.

J'accepte de recevoir toute communication du Club des Actionnaires de Gecina par courrier ou par email.

Fait à _____, le _____

Signature :

Contact Club des Actionnaires de Gecina

Tél. : 01 40 40 50 79 email : actionnaire@gecina.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion par Gecina de son Club Actionnaires. Les destinataires des données sont, outre le Club Actionnaires de Gecina, les prestataires impliqués dans la gestion du Club (notamment hébergeur, routeurs, imprimeurs...). Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06.01.78 (article 27), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données vous concernant dans notre fichier en vous adressant à Gecina – Club des Actionnaires - 16, rue des Capucines, 75084 Paris Cedex 02. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.